

# Communauté de Haute Provence

## Compte-rendu du Conseil de Communauté Du lundi 28 juillet 2014 à 18 h 00 à DAUPHIN

Mme BERTIN souhaite la bienvenue aux délégués de la Communauté.

Le Président ouvre la séance.

M. Pascal DEPOISSON est désigné secrétaire de séance.

Le Précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

\* \* \* \* \*

### 1 - AMENAGEMENT DE LA FORGE A DAUPHIN

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise titulaire du marché.

### 2 - HÔTEL « GALILEE » A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

L'assemblée autorise à la majorité avec une voix contre le Président à signer l'avenant à intervenir avec l'Ets titulaire du lot 1 Gros Œuvre.

L'assemblée autorise à la majorité moins 2 abstentions et une voix contre le Président à signer le marché avec l'entreprise titulaire du lot 2 - Charpente couverture.

### 3 - HÔTEL D'ENTREPRISES

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature du contrat à intervenir pour une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre et sollicite les financements auprès de la Région et l'ADEME.

### 4 - CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT de « Virebois » à MANE

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant avec l'architecte pour un montant de 172 500 € HT.

### 5 - CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A ST MICHEL

Suite à la consultation auprès de 3 architectes, l'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat à intervenir avec l'architecte au taux de 8,75 % sur un montant de travaux estimé à 300 000 €.

### 6 - CAPACITE D'ACCUEIL DES CRECHES

L'assemblée décide à l'unanimité d'acquérir le terrain sur la commune de St Michel l'Observatoire d'une surface de 1 500 m<sup>2</sup> pour la somme de 150 000 € (valeur corroborée par France Domaine) et sollicite le concours financier du Conseil Régional et du Conseil Général.

### 7 - DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de permettre l'acquisition du terrain à St Michel l'Observatoire, il y a lieu d'ouvrir un programme de 160 000 € qui sera équilibré par les recettes suivantes :

- 20 000 € prélevés sur le programme numéro 111, en fait la crèche de VIREBOIS ;

... / ...

- 50 000 € provenant du programme la cabane à Saint Martin les eaux ;
- 30 000 € du programme maison BOUCHET ;
- 60 000 € prélevés sur le programme réseau chaleur de Saint Martin les eaux.

D'autre part, l'association la « Maissonette » propose de verser l'excédent de trésorerie qui apparait après sa dissolution d'un montant de 74 000 € qui sera réparti de la façon suivante :

- 28 000 € pour les travaux de façades du pôle enfance de Reillanne
- 25 000 € pour l'équipement de la crèche de Reillanne
- 21 000 € pour l'ameublement de la crèche

L'assemblée autorise à l'unanimité ces décisions modificatives.

#### **8- TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

L'assemblée décide à l'unanimité la suppression de l'exonération de la T.E.O.M.

#### **9 – REUNIONS DES CONSEILS DE COMMUNAUTE**

L'assemblée décide à l'unanimité de tenir ses réunions alternativement dans les communes membres de notre groupement.

#### **10 – SPANC – Prestataire de service – Actualisation du contrat**

Le Président donne lecture des tarifs proposés par le prestataire du SPANC.

L'assemblée adopte à l'unanimité ces tarifs.

#### **11 – DECHETERIE – Pénalités de retard**

L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir les pénalités de retard pour l'entreprise titulaire du lot 1 VRD.

#### **12 – PITAUGIER - Avenants**

**A.** L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer les avenants à intervenir avec les Ets titulaires du lot 1 Réseaux et du lot 2 Voirie.

**B.** L'assemblée décide à l'unanimité de maintenir les honoraire de l'architecte dû par la Sté Ciel d'Azur.

#### **13- VENTE DU LOT DE TERRAIN**

L'assemblée autorise à l'unanimité le Président à signer l'acte à intervenir avec la SCI.

#### **14 – MUTUELLE**

L'assemblée décide à la majorité moins une abstention de participer à hauteur de 20 € par agent et par mois à la mutuelle.

**15 – PROGRAMME LIFE - AMORTISSEMENT**

L'assemblée adopte à l'unanimité le tableau d'amortissement des équipements du projet LIFE

**16 – INDEMNITES DU PERCEPTEUR**

L'assemblée décide à l'unanimité d'accorder l'indemnité au percepteur.

**17 – DECHETTERIE DE DAUPHIN**

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de la convention rectifiée avec la Communauté d'agglomération de Manosque.

**18 – CRECHE DE VIREBOIS**

L'assemblée décide à l'unanimité de créer trois postes pour intégrer 3 employées dans la fonction publique territoriale.

L'assemblée décide à l'unanimité de prendre en charge les frais liés à une Validation des Acquis de l'Expérience sollicitée par un agent de la crèche pour obtenir une qualification d'auxiliaire de puériculture.

**19 – TRAITE TRANSATLANTIQUE - MOTION**

Il s'agit d'un traité adopté par l'Europe sans information des citoyens qui prévoit que les législations des deux côtés de l'atlantique soient « harmonisées » en libéralisant au maximum les échanges. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les Etats si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou revus à la baisse.

L'assemblée adopte à l'unanimité la motion lue en séance.

**20 – RAPPORT D'ACTIVITES 2013**

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport d'activités 2013.

**21 – RAPPORT SUR LE SERVICE DES DECHETS 2013**

L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport sur le service déchets ménagers 2013.

Séance close à 21h00

Mane, le 31 juillet 2014

Le Président de la Communauté  
De Haute Provence,



*Jacques Depieds*  
Jacques DEPIEDS

